



**Compte-rendu de
la séance du conseil d'administration
de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
du vendredi 28 novembre 2014
à 9h à l'ISAE-SUPAERO**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, président, Université Toulouse I – Capitole, procuration à Gilbert de TERSSAC à partir de 11h
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole, procuration à Bruno SIRE
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Jean Jaurès, excusé
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II – Jean Jaurès, excusée
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse,
Hervé REMIGNON, INP de Toulouse
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse
Olivier LESBRE, directeur général, ISAE-SUPAERO

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, COMUE Université de Toulouse, Présidente
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées, excusé
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry

Représentants des collectivités territoriales

Jean-Luc MOUDENC, Communauté Urbaine du Grand Toulouse, procuration à Marie-France BARTHET

Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées, procuration à Bertrand MONTHUBERT

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social, Environnemental Régional MP, procuration à Didier MARQUIS
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie MP, procuration à Olivier SIMONIN

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

François BONVALLET, CREDIGE
Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA
Clément VARENNE, Université Toulouse - COMUE

Représentants des étudiants

Frédéric MARTY, Université Toulouse II – Le Mirail, procuration à Clément VARENNE
Amine LMOUFID, Université Toulouse 1 - Capitole, excusé

Membres du CA avec voix consultative :

Hélène BERNARD, Rectrice de l'Académie de Toulouse, Chancelière des Universités,
représentée par Jean RAFENOMANJATO
Gilles BOUCHER, Directeur Général des Services COMUE

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM
Emmanuel DELMOTTE, ENFA
Dominique LE QUEAU, ONERA
Talal MASRI, ENIT
Alain MILON, ENVT, excusé
Christophe GIRAUD, CNRS
Monique REYRE, ENSA
Alain SCHMITT, EMAC
Christelle GUÉGUAN, Chargée de mission Délégation Régionale INSERM
Sabine FOULON, Rectorat de Toulouse- DESUP
Jean RAFENOMANJATO, Rectorat –Conseiller de la Rectrice
Sylvie ROQUE, OMP

Autres participants :

Pierre AIMAR, Département Recherche et Doctorat
Christelle FARENC, Département Formation & Vie Etudiante
Catherine GADON, SDCST
Corinne JOFFRE, Cellule Europe
Alexandre LEVY, Service communication et relations publiques
Nicole RICARD, SNUT
Catherine ROUSSY, Service des Bibliothèques
Fabienne STEPHAN, Agence comptable
Yvan SEGUI, Chargé de mission Valorisation
René-Marc WILLEMOT, Service immobilier et aménagement

Ordre du jour :

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 10 octobre 2014

Point 2 – Informations de la Présidente : Point d'avancement de la COMUE

Point 3 – Décision de financement IDEX :

- Chaires d'attractivité 2014 sur proposition du Comité d'Arbitrage
- Honoraires des membres experts pour leur travail d'évaluation des projets recherche IDEX entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 août 2015
- FSIE : validation de la liste des projets étudiants sélectionnés par le jury
- FTLV : validation de la liste des projets sélectionnés par le jury
- AAP : Toulouse Ingenierie – Défi diversités
- Programme Vie de Campus : les projets pour le numérique

Point 4 – Création d'un magazine scientifique du site

Point 5 – Opération Campus : Maison de la Formation Jacqueline Auriol

Point 6 – Questions administratives et financières :

- DBM4 – 2014
- Budget primitif 2015
- Liste montants déclarés en non valeur
- Conventions
- Tarifs 2015 :
 - o SICD
 - o Cotisations des établissements
 - o Tarifs location salles MRV
 - o Changement de nom du CRFCB

Point 7 – Questions diverses

Convoqué dans les locaux de l'ISAE-SUPAERO, le conseil d'administration débute à 9h15 sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 10 octobre 2014

En l'absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 10 octobre 2014 est adopté** par les membres du CA y ayant participé.

Point 2 – Informations de la Présidente

RETOMBÉES POSITIVES DU COMITÉ DE CONCERTATION DU SITE – Le CNESER a voté favorablement à une large majorité les statuts de la COMUE, ce qui est une exception. Celle-ci s'explique par la poursuite du processus de concertation mise en place pour l'IDEX, donnant lieu à des votes favorables de la part d'une majorité des comités techniques concernés. La vie de ce processus de concertation doit être prolongée jusqu'à la mise en place du Conseil Académique.

Il va être créé un groupe de travail sur le règlement intérieur afin d'affiner plusieurs points (parmi lesquels le lien entre les associés renforcés et simples, les modalités de vote dans le conseil académique et l'organisation de la COMUE). Afin de procéder à ces précisions, un premier vote du règlement intérieur interviendra lors d'un prochain CA. A la demande du comité de concertation du site, un groupe de travail sur le personnel de la COMUE va également être mis en place et sera animé par Gilbert de TERSSAC et Gilles BOUCHER.

Olivier SIMONIN intervient afin de rapporter un problème de discrimination soulevé par le Ministère de l'agriculture à propos de l'article 17 des statuts de la COMUE relatif au droit de vote des associés. Le Ministère de l'agriculture propose que ses écoles puissent bénéficier

d'une participation au vote dans des conditions équivalentes à celles des membres. Ce point devra être clarifié dans le règlement intérieur qui sera voté lors d'un prochain CA.

CONTRAT QUINQUENNAL ET POSTES – Le contrat quinquennal n'est pas encore finalisé mais le ministère souhaitant répartir des postes entre les établissements (70%) et les COMUE (30%), un travail en avance de phase sur un projet stratégique est demandé afin d'avoir une visibilité dès maintenant. Cela a été débattu en bureau élargi à l'ensemble des associés et le ministère est en train de murir sa réflexion.

ESOF – Chaque année paire, une ville est choisie comme capitale de la science européenne dans le cadre de l'ESOF, biennale européenne des sciences. Ce congrès est d'une envergure importante puisqu'il regroupe plus de 400 journalistes et 5000 personnes sur une semaine. La faisabilité du projet à Toulouse a été étudiée le 30 octobre par une délégation venue visiter les locaux. Cela est encore confidentiel mais l'avis est a priori favorable. Toulouse sera donc capitale de la science en 2018. C'est une excellente nouvelle pour notre communauté et une grande réussite collective.

PRÉSENTATION – Les informations de la Présidente se terminent par l'accueil du nouveau délégué du CNRS qui assiste à son premier CA : Christophe GIRAUD. Ce dernier remplace désormais Patrick MOUNOD, qui a accepté un poste à Paris.

Point 3 – Décisions de financement IDEX

CHAIRES D'ATTRACTIVITÉ 2014 SUR PROPOSITION DU COMITÉ D'ARBITRAGE – Pierre AIMAR présentes les chaires d'attractivité 2014. L'appel à projet a été ouvert en avril 2014 pour deux mois. Les quatorze dossiers reçus permettent de constater une bonne distribution de la présentation de projets entre les différents établissements toulousains. Soixante-seize experts scientifiques garantis comme indépendants ont été choisis par le comité d'arbitrage pour donner au moins deux avis par dossier, sur la base des trois critères que sont la qualité scientifique du candidat, la qualité scientifique du projet et l'adéquation entre le budget et les objectifs du projet. Suite à la lecture des rapports, le comité d'arbitrage a délibéré et décidé de présenter cette année 7 projets avec un budget alloué qui s'élève à 3,097 M€.

Si le CA approuve cette décision, le démarrage de l'opération pourra se faire début 2015. Pierre AIMAR présente les noms des candidats, les laboratoires d'accueil et les montants attribués. Il est précisé que le projet de chaire peut durer jusqu'à cinq ans avec la contrainte pour le titulaire de résider sur le territoire d'accueil durant cette période.

Christophe CHASSOT demande si l'on a un retour sur le bénéfice des chaires des années précédentes. La période d'exécution étant relativement courte, il est dur d'exprimer des retours mais ceux ci semblent plutôt prometteurs.

En l'absence de remarques, les chaires sont adoptées à l'unanimité.

HONORAIRES DES MEMBRES EXPERTS POUR LEUR TRAVAIL D'ÉVALUATION DES PROJETS RECHERCHE IDEX ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2014 ET LE 31 AOUT 2015 – Il s'agit de revoter le même montant que l'année dernière, soit 100 euros net par dossier évalué, mis à jour selon les nouveaux taux de charges sociales.

En l'absence de remarque, les honoraires des membres experts par dossier sont adoptés à l'unanimité.

FSIE : VALIDATION DE LA LISTE DES PROJETS ETUDIANTS SÉLECTIONNÉS PAR LE JURY - Christelle FARENC procède à une présentation de la répartition du FSIE, programme pour lequel est consacrée la somme de 140 000 K euros par an de la part de l'IDEX et des

établissements participants. Si sept dossiers ont été refusés d'entrée pour cause de non respect des critères d'éligibilité, les vingt-trois autres projets dont les porteurs ont été auditionnés par un jury homogène ont été acceptés avec les montants demandés. Exception faite de deux projets ajournés car ils relevaient d'une réflexion à conduire par le groupe de travail inter établissements (la question soulevée étant celle d'une aide allouée aux associations pour le financement d'évènements et d'équipements mis à leur disposition).

En l'absence de remarque, la répartition du FSIE est adoptée à l'unanimité.

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE : VALIDATION DE LA LISTE DES PROJETS SELECTIONNES PAR LE JURY – L'objectif de l'appel à projet est de développer des formations au profit de toute personne désireuse de développer de nouvelles compétences et/ou de reprendre des études supérieures sur les trois pôles de compétitivité de Midi-Pyrénées. Le jury était composé de trois universitaires et trois professionnels. Sur les douze projets développés, cinq ont été acceptés pour une enveloppe annuelle de 125 000 euros pour l'année 2014 (à laquelle s'ajoute la moitié de l'enveloppe de 2013, pour un total de 187 000 euros).

En l'absence de remarque, cette liste des projets sélectionnés par le jury pour la FTLV est adoptée à l'unanimité.

AAP : APPEL A PROJET TOULOUSE INGENIERIE – DEFI DIVERSITES – Il s'agit de voter le texte de l'appel à projet qui est semblable à celui qui a été présenté l'année dernière et qui vise à inciter les équipes des écoles à travailler ensemble sur la mise en place d'équipements communs. Marie-France BARTHET rappelle que Toulouse Ingénierie est très attendue au niveau national, tout comme le lien entre les actions de l'IDEX et les IDEFI ; il sera ainsi important de montrer une exécution de l'IDEX plus unifiée l'année prochaine.

Olivier SIMONIN rappelle que l'«Idéfi diversités » est porté par 4 établissements, le périmètre d'appel à projet est donc moins large que celui de Toulouse ingénierie.

Des remerciements sont adressés aux directeurs des départements recherche et formation de vie étudiante qui font un travail énorme pour l'IDEX malgré de modestes moyens limités.

En l'absence de remarque, le texte de cet appel à projet est validé.

PROGRAMME VIE DE CAMPUS : LES PROJETS POUR LE NUMERIQUE – Nicole RICARD rappelle que l'opération pour le numérique est menée, sur la phase une, par une centaine de personnes mobilisées réparties en treize ateliers. Ces personnes travaillent autour de trois axes principaux de mutualisation que sont la consolidation des services informatiques (matériel et aspect humain), le développement des services numériques en accord avec la stratégie de l'université, et enfin la construction de l'ossature d'un système d'information fédéral. Une trentaine de projets vont être développés en phase deux, afin d'en extraire un certain nombre d'informations (concernant le risque, la valeur ajoutée, la faisabilité, etc.) qui permettront d'en décider la poursuite ou non. La phase trois correspond quant à elle au plan d'action qui sera chiffré.

En attendant de terminer ce travail, il est proposé de lancer deux projets dès 2015 sur les crédits de l'IDEX.

Le premier est une infrastructure de type cloud qui consiste en la mise en œuvre d'une infrastructure matérielle sécurisée et distribuée entre les data centers existants et qui offrira une garantie de libre service. L'objectif est en deux temps, à savoir l'hébergement des services développés ou en cours de développement et l'offre d'espaces de stockage et de services à la demande à l'ensemble de la population. La nouveauté réside dans la cogestion de ce projet par des équipes de plusieurs établissements, ce qui lui donne une dimension plus

importante. Un chef de projet et deux adjoints ont déjà été identifiés. Le financement demandé dans le cadre de l'IDEX est de 500 000 Euros.

Le second projet consiste en la mise en œuvre d'un référentiel partagé, l'idée étant de faire communiquer les différents systèmes d'information. Les premiers éléments du référentiel sont les personnes, les structures et les nomenclatures. Pour l'instant, trois établissements se sont positionnés : l'INP, l'UPS et l'UJJ. Les autres établissements pourront rejoindre le dispositif selon leur propre calendrier. Le financement demandé à l'IDEX est de 150 000 Euros.

Cela fait une demande totale de 650 000 € sur une enveloppe de 900 000 €. Actuellement, trois autres dossiers ont été identifiés et vont être travaillés afin d'être présentés lors d'un prochain CA.

Marie-France BARTHET salue le travail remarquable qui est conduit dans le cadre du numérique et la nouvelle dynamique que cela procure au site.

En l'absence de remarque, le programme est adopté à l'unanimité.

Point 4 – Création d'un magazine scientifique de site

Bertrand MONTHUBERT revient sur l'origine de cette idée de création d'un magazine pluridisciplinaire pour le site. Celle-ci a émergé suite à la création, par l'université Paul Sabatier, d'un magazine scientifique intitulé « Paul Sabatier ». Celui-ci s'étant par la suite étendu à d'autres établissements, il a été proposé de le faire évoluer à l'intégralité du site.

Sylvie ROQUE présente les objectifs de ce magazine : mettre en valeur les aspects à la fois disciplinaires et transdisciplinaires des établissements et des organismes de recherche, renforcer le sentiment d'appartenance des personnels et des usagers à la COMUE et communiquer vers l'extérieur.

La ligne éditoriale est assez particulière car c'est un journal à caractère scientifique mais qui doit être accessible à un très large public. Au-delà des universitaires et des acteurs de la culture scientifique et technique, ce dernier aura une vocation aussi bien régionale (presse et entreprises locales, chambre de commerce, lycées régionaux) qu'internationale (presse, universités étrangères, grands groupes).

Concernant la parution, le magazine est un faux trimestriel de 24 pages puisque quatre numéros annuels seront édités : trois en français et un quatrième en anglais qui sera un choix d'articles des trois précédents numéros. S'ajoute à cela une version numérique active qui a tout intérêt à être bilingue. Le tirage est prévu à 8000 exemplaires en français et 5000 en anglais.

La directrice de publication sera Marie-France BARTHET, qui aura à ses côtés une codirection de rédaction et un comité de rédaction. Ce dernier est constitué sur la base du volontariat depuis le mois de mars mais un nouvel appel à volontaires sera fait au niveau de la COMUE lors du démarrage. Marie-France BARTHET et François BONVALLET soulignent l'importance pour ce comité d'être parfaitement représentatif des quatre grands secteurs disciplinaires de la COMUE (et ce tant pour les universités que pour les écoles). Bruno SIRE propose de substituer une désignation pour les présidents à l'appel à la candidature.

Un comité scientifique, qui pourra valider le choix des sujets proposés, devra être composé de personnes complémentaires tant au niveau des disciplines que des établissements et des sites géographiques. Le rédacteur en chef est un journaliste indépendant qui a déjà été identifié, il sera accompagné par un secrétariat de rédaction.

Les étapes de l'édition de magazine : l'ensemble des responsables de la communication se réuniront pour faire des propositions de sujets, le comité de rédaction validera ces propositions et fera une suggestion de sommaire qui devra nécessairement être validée par le comité scientifique. L'équipe de rédaction mettra alors en œuvre la réalisation.

L'objectif est de sortir le numéro 0 en janvier qui sera tiré en 150 exemplaires et dont la diffusion sera interne. Le titre du magazine est de nouveau à l'étude car celui initialement choisi « Explore » était déjà utilisé.

Enfin, le budget annuel est de 59 000 euros excepté pour la première année où il est de 63 800 euros. Une partie du magazine sera financée par des annonces publicitaires avec des partenaires industriels (par exemple Pierre Fabre, Airbus, etc.). Ce budget, considéré comme raisonnable, pourra être amené à augmenter si l'on veut développer davantage le numérique actif, objectif souhaité dès 2015.

La création du magazine est adoptée à l'unanimité.

Point 5 – Opération Campus : Maison de la Formation Jacqueline Auriol

René-Marc WILLEMOT présente le huitième dossier de demande d'expertise, dossier relatif à la Maison de la Formation Jacqueline Auriol.

C'est un projet d'une grande envergure, tant sur le plan des ambitions pédagogiques que des équipements techniques et des surfaces. L'objectif étant de rassembler, dans un même espace, toutes les formations universitaires orientées en génie mécanique et en productique, le projet aboutit à une réelle mutualisation entre différents établissements.

Cette Maison de 10 000m² de surface utile sera implantée en face de l'espace Clément Ader et servira de lieu de formation pour environ 1600 étudiants. Le coût est de 35 millions d'euros toutes dépenses confondues auxquelles s'ajouteront des dépenses annexes notamment pour le déménagement et les démolitions. Il est précisé que la différence entre les coûts de fonctionnement actuels et le coût de fonctionnement prévisionnel du nouveau bâtiment est négative. La livraison est approximativement prévue pour la rentrée 2019.

Diverses remarques se succèdent afin de souligner l'importance et la qualité de ce dossier.

Ce dossier qualifié de « remarquable » est adopté à l'unanimité.

Point 6 – Questions administratives et financières

Gilles BOUCHER présente la DBM4 de l'exercice 2014. Son objet est d'acter une augmentation des dépenses pour solder les opérations de construction de l'espace Clément Ader et de la MRV. Ces dernières vont être financées par les apports de recettes de fonctionnement et d'investissement de cet espace (les prévisions de ces dépenses en 2014 ayant été légèrement surestimées). Cette DBM sert donc à ramener, en dépenses et en recettes, le budget global à 30,91 M€.

La DBM4 est adoptée à l'unanimité.
Présentation du budget 2015

Il est opportun de préciser que pour la période 2014-2016, le budget intègre l'IDEX mais une bonne partie de l'IDEX est hors budget. Concernant le budget primitif 2015, ce dernier est de 17 452 000 euros ; on constate ainsi une baisse du budget entre 2014 et 2015 qui résulte

clairement d'une pause dans les constructions de l'opération CAMPUS et de la baisse de la participation des collectivités. La plus grosse part des dépenses concerne le service aux établissements et la SACD.

De façon synthétique, on a du côté des recettes, un bloc investissements d'avenir de 26 millions d'euros et 12 millions d'euros d'autres financements. Concernant les dépenses, 20 millions d'euros est hors budget et le budget de la COMUE est de 18 millions d'euros (dont 3, 4 millions de budget de fonctionnement).

Le budget primitif de 2015 est adopté.

Le principe d'admission en non valeur de titres de recettes inférieures à 2000 euros sur le budget de la COMUE a été adopté à lors du dernier CA. La liste avec les montants exacts est présentée ici. Il est ajouté qu'une recette en formation du SICD de 2009 d'un montant de 750 euros était la seule à avoir fait l'objet d'une relance. **La proposition de ne pas recourir aux services d'un huissier pour procéder au recouvrement de cette recette est validée par le CA.**

La convention pour vote avec Midi-Pyrénées Europe, pour une cotisation de 10 000 euros, qui a pour but d'améliorer la diffusion de nos informations à l'ensemble des établissements sur toutes nos actions au niveau européen, est acceptée par le CA.

Les conventions signées depuis le dernier CA et diverses conventions présentées pour vote sont adoptées par le CA.

Les tarifs 2015 qui regroupent ceux du SICD, les cotisations des établissements et les tarifs de location des salles pour la MRV sont présentés au CA et adoptés à l'unanimité.

Catherine ROUSSY présente le nouveau nom proposé par le Conseil de Direction pour remplacer celui de CRFCB. **Le nom de « Médiadoc » est accepté à l'unanimité par le CA.**

Point 7 – Questions diverses

Concernant les conventions avec l'IRT, Gilbert CASAMATTA pose la question se pose du fondement juridique d'une convention de projet signée par un membre sur une convention cadre signée par la COMUE. Selon Gilles BOUCHER, le lien juridique réside dans le vote des CA des établissements.

Marie-France BARTHET signale l'intervention de deux changements lors du prochain CA puisque deux mandats arrivent à expiration : le mandat du directeur de l'INSA, Didier MARQUIS, et celui du directeur du Centre Universitaire J-F CHAMPOLLION, Hervé PINGAUD. Des remerciements leurs sont adressés pour leur participation active dans la construction du site.

Toulouse le 20 février 2015

La Présidente



Marie-France BARTHET